

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 37/1946 (1946)

Artikel: Valais
Autor: Boucard, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113335>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

particulière, de même que la question des manuels scolaires et la simplification des examens.

Le projet du *Code de l'école* (qui doit réunir en un seul acte les éléments dispersés de la législation scolaire) a été examiné par une commission spéciale du Grand Conseil et sera discuté dans la session d'automne. L'autorité législative devra s'occuper aussi d'une nouvelle *Loi sur les traitements du corps enseignant*.

Les cours de vacances ont eu lieu de nouveau à Locarno : un cours de perfectionnement pour instituteurs des classes primaires et un cours de culture et de littérature italiennes pour Confédérés. A celui-ci vint s'ajouter une « Semaine internationale de culture » (23-27 juillet) dont les conférenciers furent trois professeurs de l'Université de Florence (Bruno Migliorini, Giacomo Devoto, Piero Calamandrei) et les écrivains français Pierre Emmanuel et Loys Masson.

A. UGO TARABORI.

Valais

L'année scolaire 1945-1946 est la première d'après-guerre. Il faut espérer qu'elle aura marqué *un retour à un travail plus concentré et plus régulier*, tant de la part des maîtres que de celle des élèves.

Il était opportun, en tout cas, au début de l'année d'attirer l'attention des autorités scolaires sur la nécessité d'un redressement sérieux. C'est inspiré par ce souci que M. C. Pitteloud, chef du Département de l'instruction publique, adressa une circulaire à toutes les Commissions scolaires du canton du Valais, à l'occasion de leur renouvellement. Voici un extrait de cet important document :

« Le monde sort d'un conflit sanglant au cours duquel diverses idéologies se sont affrontées sur les champs de bataille. Or, les idées n'ont pas de limites comme les pays ; elles ne connaissent pas de barrières ; il en est qui sont venues jusqu'à nous et qui ne correspondent cependant ni à notre idéal chrétien ni à nos traditions séculaires.

» Si, avec l'aide de Dieu, et grâce à la vigilance et à la prudence de nos autorités civiles et militaires, nous avons échappé aux horreurs de cette terrible guerre, nous devons cependant constater que l'école en a subi les répercussions et les contre-coups.

» Les relèves successives qui ont à maintes reprises éloigné les chefs de famille de leur foyer, le service militaire des instituteurs, l'extension des cultures, la réquisition des locaux scolaires sont autant d'éléments qui ont nui considérablement à la bonne formation de la jeunesse. Nos classes ont été bien souvent désorganisées et la génération qui monte ressentira les effets d'une préparation fortement entravée par les événements des années écoulées.

» Il appartient maintenant à la famille et à l'école de redresser rapidement cette situation et de combler les lacunes qui se sont produites durant les années de guerre.

» Le devoir de l'école est donc tout tracé. Il s'agit de revenir à une organisation scolaire normale ; de prendre des mesures énergiques pour bannir le laisser-aller et la nonchalance qui auraient pu se glisser ici ou là, à la faveur des événements. Il est indispensable de redonner à l'école tout le sérieux dont elle a besoin pour remplir convenablement la mission qui lui est confiée.

» La jeunesse écolière actuelle aura besoin d'une instruction solide et d'une bonne éducation chrétienne.

» Nous devons mettre tout en œuvre pour préparer à notre pays une jeunesse saine et forte. Parmi les moyens propres à élever son niveau moral et intellectuel, nous pensons qu'il convient de signaler particulièrement la prolongation de la scolarité, l'organisation des cours de vacances, la création d'écoles moyennes et le développement de l'enseignement ménager... »

Espérons que le Département aura été entendu.

Espérons aussi qu'il sera entendu lorsqu'il présentera au peuple sa *nouvelle loi scolaire*.

Depuis plusieurs années, en effet, le Département de l'instruction publique était désireux d'apporter certaines améliorations à la situation scolaire du canton ; plusieurs motions ont été présentées au Grand Conseil dans le même sens. Voici où en est cette importante question.

Le projet du Département de l'instruction publique a été exposé aux représentants du personnel enseignant, ainsi qu'aux inspecteurs scolaires et aux membres de la Commission cantonale de l'enseignement primaire ; ils en approuvèrent les dispositions comme étant de nature à faire progresser sensiblement l'enseignement populaire dans le canton. Le projet de loi a été examiné ensuite par une commission du Grand Conseil et présenté enfin à celui-ci lors de sa session du mois de mai ; il sera repris en seconds débats cet automne. Nous nous proposons d'exposer les principales innovations de la loi lorsque le peuple souverain se sera prononcé, c'est-à-dire au début de l'année prochaine.

Il est un point particulièrement délicat de la situation scolaire valaisanne, c'est *la durée de la scolarité*.

Dans un très grand nombre de communes de la montagne, la scolarité n'est que de six mois. Le Conseil d'Etat pourrait, théoriquement, porter un décret prolongeant la scolarité de six à neuf ou dix mois dans toutes les communes du canton ; mais cela amènerait une vraie révolution de la part de la population, et ce serait le moyen le plus sûr de faire rejeter la nouvelle loi scolaire. Il faut procéder avec prudence.

Un premier appel avait été adressé aux autorités communales au début de l'année scolaire. Il a été partiellement entendu ; un

certain nombre de communes ont demandé une augmentation de scolarité d'un mois. Le Conseil d'Etat s'est empressé de faire droit à ces requêtes. Le Rapport de gestion du Département de l'instruction publique pour l'année 1945 ajoute : « Nous souhaitons vivement que cet exemple soit suivi par nombre de communes, car nous sommes convaincu qu'avec l'appui des autorités locales il doit être possible de prolonger la scolarité sans provoquer des perturbations dans ce domaine ; il convient d'agir par la persuasion pour ne pas heurter de front les habitudes populaires ; il faut éclairer la population sur cette question si importante. »

En date du 26 juin dernier, le Département revenait à la charge auprès des Administrations communales :

« Tout le monde reconnaît que, depuis le début du siècle spécialement, les tâches qui incombent à l'école sont toujours plus nombreuses et que le temps qui lui est consacré est absolument insuffisant pour qu'elle puisse remplir complètement son rôle.

» Au point de vue économique, le canton a pris, particulièrement en plaine, un essor réjouissant et l'on doit malheureusement constater que le développement scolaire n'a pas suivi le rythme du développement agricole. Il y a là un déséquilibre qu'il importe d'éviter.

» Un pays qui ne songe pas à mener de pair son développement intellectuel, social et économique, risque de méconnaître la hiérarchie des valeurs et de compromettre son avenir.

» A la suite de notre appel, quelques communes ont répondu à notre désir de voir la scolarité se prolonger. Mais un grand nombre d'entre elles, dont la vôtre, n'ont pas encore apporté leur pierre à l'édifice scolaire que nous voulons voir toujours plus beau et plus florissant.

» C'est pourquoi, nous nous permettons de vous demander une fois encore si vous n'entrevoiez pas la possibilité de prolonger la scolarité dans votre commune. Dans le cas contraire, nous vous saurions gré de nous dire franchement et très librement les raisons qui s'opposent à la réalisation d'un programme scolaire plus conforme aux exigences des temps présents... »

Les réponses arrivent... lentement, plus ou moins encourageantes !

Les conférences de district. — L'année scolaire 1945-1946 a vu la reprise des conférences annuelles pédagogiques, groupant le personnel enseignant d'un district, ainsi que toutes les personnes s'intéressant à l'éducation de la jeunesse. Ces conférences ne s'étaient pas tenues durant les années de guerre.

Désirant mettre les instituteurs, ainsi que les membres des différentes autorités scolaires, au courant de certains procédés modernes d'enseignement, le Département de l'instruction publique pria le soussigné de bien vouloir faire dans chaque district

un exposé sur *l'enseignement individualisé au moyen des fiches*. Dans une première partie de son exposé, le conférencier retraça l'évolution des modes d'enseignement, pour s'arrêter davantage sur l'enseignement individualisé et ses réalisations dans les divers pays de l'Ancien et du Nouveau-Monde. Dans une seconde partie, il présenta des spécimens de fiches publiées dans divers cantons de la Suisse romande. Ajoutons que cette conférence pouvait servir d'heureuse introduction au travail annuel qu'ont à fournir les jeunes instituteurs, et qui porte justement pour l'année 1946 sur le livre de M. Dottrens : *L'enseignement individualisé*.

* * *

Signalons encore quelques réalisations intéressantes :

Un nouveau *cours de perfectionnement* pour le personnel enseignant valaisan est en préparation.

Comme ceux des années 1944 et 1945, il durera une semaine, du 19 au 25 août. Il comprendra douze sections, soit deux de plus que l'an passé (cours de travail sur bois, et section pour les écoles enfantines) ; elles seront confiées à douze maîtres qualifiés valaisans et confédérés. Plus de 220 candidats se sont déjà inscrits au moment où nous écrivons ces lignes, et attendent avec impatience le moment où ils auront la joie de redevenir élèves.

En vue de familiariser le personnel enseignant avec la nouvelle méthode d'*enseignement de la gymnastique* selon les principes du manuel fédéral de 1942, le Département a appelé les maîtres et les maîtresses d'école à un cours de trois jours. Il n'a pas été possible d'atteindre tout le personnel en 1945 ; c'est pourquoi ces cours continuent à être organisés en 1946 et le seront encore les années suivantes jusqu'à ce que tous les régents et toutes les régentes puissent utiliser avec profit ce manuel. Ajoutons que ces cours sont inspectés par l'autorité fédérale qui les subsidie.

Service médical scolaire. — On ne fera jamais trop pour sauvegarder la santé des enfants. Sous ce rapport, mentionnons deux belles réalisations :

1. la *radiophotographie* de tous les enfants des écoles ; elle s'est révélée l'un des moyens les plus efficaces pour dépister la tuberculose.

2. la création d'un *service dentaire scolaire*. Un médecin dentiste a commencé la visite de toutes les classes du canton, signalant aux parents les enfants dont l'état de la dentition demandait une intervention. L'expérience commencée en 1945, et qui se poursuit en 1946, permettra d'adopter une solution définitive qui intéresse non seulement l'esthétique, mais aussi la santé de nos écoliers.

* * *

Enfin, nous devons mentionner d'une façon spéciale une expérience faite en Valais dans le domaine de l'orientation professionnelle, à savoir la *création des cours d'orientation professionnelle ou de préapprentissage*.

Le premier essai a eu lieu en automne 1944 à Sion. Deux autres cours ont eu lieu en 1945. En 1946, nous organiserons trois ou quatre cours pour les jeunes de langue française, et un premier essai sera également fait à Brigue pour les jeunes du Valais alémanique.

Dans ces cours, l'orientation professionnelle est basée sur la démonstration des métiers et l'observation prolongée des jeunes. On y ajoute les examens psychotechniques et médicaux opérés par des personnes d'une compétence éprouvée, à savoir M. le professeur André Rey, de l'Université de Genève, et M. le Dr Rémy, médecin-psychiatre au Service médico-pédagogique valaisan.

Trois observateurs spécialement préparés à cette tâche délicate sont chargés de l'observation des jeunes *pendant les quatre semaines que dure le cours*. Les parents sont entendus également et on les prie de répondre à une série de questions propres à fournir des indications utiles pour l'orientation de leur enfant.

Des praticiens des principaux métiers se présentent tour à tour devant les futurs apprentis et leur démontrent, outils et matière en mains, d'une façon aussi concrète que possible, en quoi consiste leur métier, et les conditions de travail et de vie qu'on y trouve. Cette démonstration se fait dans un atelier aménagé à cet effet à l'école même, et ensuite les jeunes sont conduits dans des établissements où ils prennent contact avec l'atmosphère réelle du métier. Ils voient comment l'homme peine et travaille, ainsi que sa légitime satisfaction quand l'œuvre sort neuve et belle de ses mains.

Conjointement à la démonstration pratique des métiers, les jeunes reçoivent des leçons de sciences naturelles en rapport direct avec les métiers présentés.

En même temps, pendant ce stage de préapprentissage, on s'applique à inculquer à ces jeunes gens le goût du bel ouvrage et du travail soigné. On leur montre également les difficultés de tout ordre qu'ils pourront rencontrer dans leur apprentissage, en leur enseignant les moyens de les surmonter. On leur fait prendre conscience de la joie et du succès qui couronnent l'effort persévérant. Pour atteindre plus facilement ce but psychologique et moral, le cours est organisé en internat, et on s'efforce d'offrir aux jeunes une ambiance et un climat propices et agréables. Les garçons se plaisent beaucoup dans ces cours et pratiquent les divers exercices avec un vif intérêt.

A la fin du cours, on confronte les indications fournies par les trois observateurs qui ont suivi les jeunes pendant le cours, avec

celles du psychotechnicien, du médecin, des parents, tout en accordant la plus grande attention au goût qui s'est éveillé ou confirmé chez le jeune homme lui-même, par le contact avec la réalité des divers métiers.

Sur la base de ces données diverses, qui pour l'ordinaire se confirment d'ailleurs les unes les autres, on donne au garçon le conseil d'orientation professionnelle qu'il est venu chercher.

Les résultats de nos premières expériences nous encouragent à persévérer dans la voie choisie. Nous avons en effet le sentiment que ces cours offrent deux avantages irremplaçables pour une plus grande sécurité dans l'orientation des jeunes, à savoir l'observation prolongée à laquelle les futurs apprentis sont soumis, et la démonstration des divers métiers qui précise le goût des candidats à l'apprentissage.

Nous faisons également le plus grand cas de la préparation à l'apprentissage réalisée par ces cours d'orientation. Une longue expérience dans le tribunal d'apprentissage, comme aussi les résultats très réjouissants obtenus chez les patrons avec les jeunes qui ont fréquenté les cours de préapprentissage, nous ont persuadés que cette préparation psychologique et morale du futur apprenti constitue un facteur important pour le succès de l'apprentissage.

* * *

Grâce à ces diverses initiatives, la formation intellectuelle et professionnelle de la jeunesse valaisanne fait de sensibles progrès ; si la loi en préparation sur l'enseignement primaire passe favorablement le cap du vote populaire, d'autres progrès seront enregistrés à brève échéance.

L. BOUCARD.

Vaud

Enseignement primaire.

Du dernier compte-rendu sur l'activité du Département de l'instruction publique nous extrayons les renseignements suivants relatifs au passage des périodes de mobilisation aux temps actuels :

« Depuis l'automne 1945, les écoles vaudoises ont pu reprendre leur activité dans des conditions à peu près normales ; la fin des relèves ayant permis aux instituteurs de retrouver leurs élèves dont pendant les années de guerre ils avaient été séparés si souvent. L'on a senti dès lors qu'il est temps de se ressaisir et de